



Moteur

N°16

Le magazine des Coopératives d'Activité et d'Emploi des Côtes-d'Armor



© L'œil de Paco



© Sacha Drouart



© Joël Bellec

Pages 2 et 3
Témoignages

Le bonheur est dans la Coop

Pages 5 et 6
Dossier

Réussir ensemble

Page 8

Actualités des CJS
Bien plus qu'un job d'été

Edito

Le défi des CAE

Parce qu'il y a un vrai « bonheur au travail » dans les CAE, parce que collectivement nous réussissons à faire avancer les projets et les ambitions de chacun, nous trouvons l'énergie pour défier la complexité du monde qui nous entoure. Nous persévérons à porter l'enthousiasme de la création d'activité et à inventer de nouvelles perspectives d'emploi.

Chaque année, deux tiers des entrepreneurs des CAE trouvent une solution pérenne à leur problématique d'emploi, soit en créant leur entreprise soit en retrouvant un emploi salarié. Ce modèle fonctionne.

De nombreux rapports (sur le CPA, compte personnel d'activité, ou encore le plus récent sur l'économie numérique) présentent les coopératives d'activité et d'emploi comme l'une des meilleures réponses au défi de l'emploi d'aujourd'hui.

« Les CAE sont une des innovations sociétales les plus importantes des 15 dernières années en France, car elles ont inventé une forme inédite qui conjugue flexibilité et sécurité. Le terme d'entrepreneur salarié en rend compte. » souligne Hugues Sibille, président de l'Avise.

Il nous faut ajouter une dimension, capitale en ce qui concerne les CAE 22, la volonté et la capacité à intégrer toute personne, même très éloignée de l'emploi et/ou de la création d'entreprise. Plus de 70 % des personnes entrant dans la CAE sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Nous le faisons en tissant des liens avec l'ensemble des acteurs du département, (comme avec les Coopératives Jeunesse de Services ou le Duca, par exemple), nous le réussissons en développant les initiatives de co-production (actions collectives inter entrepreneurs ou partenariats avec des collectivités comme Terre Art'ère). Nous le faisons avec bonheur, car nous le faisons ensemble.

Plus que jamais, les 150 entrepreneurs-salariés et les équipes d'appui des CAE 22 veulent créer de la richesse dans notre département. Nous nous y sentons bien.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI DES CÔTES-D'ARMOR

Nova Pôle – Bâtiment Penthièvre
2 rue de La Croix-Lormel - 22190 PLÉRIN
02 96 52 19 69
contact@cae22.coop - www.cae22.coop

Directeur de publication : Dominique BABILOTTE
Comité de rédaction : Dominique BABILOTTE, Marie-Laure CHARLES, Sylvain COUANON, Laurence FALKENSTEIN, Yann GOASGUEN, Vanessa PEDRON
Date : mai 2016

Photos couverture : L'œil de Paco, Sacha Drouart, Joël Bellec
Maquette - Impression: Imprimerie JACQ, Plérin

Avec le soutien financier du Fonds Social Européen, la DIRECCTE Bretagne, la DIRECCTE 22, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil Général des Côtes-d'Armor, Lannion-Trégor Communauté et Saint-Brieuc Agglomération.

Le bonheur est dans

Alors que 38 % des dirigeants déclarent travailler plus de 60 h par semaine, des CAE 22 semblent, eux, avoir adopté la maxime de Confucius : « Le seul jour de ta vie ». La preuve par quatre.

Christine est couturière, Johanna professeur de yoga, Patrick consultant et Jérémy charpentier. Des parcours professionnels et des histoires de vies différentes et pourtant un dénominateur commun : travailler oui, mais pas à n'importe quel prix. Et le prix n'a ici rien de forcément pécuniaire, ils témoignent que leur rémunération passe bien après d'autres priorités : exercer un métier qui leur plaît dans des conditions qu'ils ont choisies. Johanna, trentenaire, est ferme sur le sujet : « J'ai décidé de prendre les choses à l'envers. Trop de gens travaillent toute leur vie et ne profitent pas de la retraite. J'ai décidé de trouver ma passion et de développer un projet autour. Travailler, c'est bien, mais si on ne peut pas se ressourcer, comment peut-on donner ? ». Écho immédiat chez Patrick, 61 ans : « Je travaillais 7 jours sur 7 et 11 heures par jour. J'ai eu l'opportunité de changer à 8 ans de la retraite. Aujourd'hui, mon objectif est de travailler 100 jours par an, sur un semestre ». À part Jérémy, diplômé en Économie Sociale et Solidaire, ils ignoraient tout des coopératives d'activité avant d'en passer la porte. Patrick et Johanna l'ont découvert

en cherchant à créer leur activité, Christine grâce à un travail avec une cellule de reclassement. « L'éthique et la politique du collectif » ont plu à Patrick, « La façon de penser l'entreprise » a attiré Johanna.

L'important c'est le collectif

Christine et ses 29 ans à l'usine, Johanna et ses boulots dans la restauration, Jérémy et son expérience de l'intérim... Le modèle classique de l'entreprise ne les enthousiasme pas (ou plus !). Un modèle qu'ils ne voulaient pas reconduire dans la création de leur propre activité tout en étant bien conscients de la nécessité de la rentabilité que cela implique. « Pour moi, la forme d'entreprise idéale est la coopérative, assure Jérémy. Je pars du principe que ce sont ceux qui font qui doivent décider. D'ailleurs, l'aspect collectif est autant dans la coopérative que dans le salariat. Les cotisations sociales sont une contribution à un pot commun pour aider ceux qui en ont besoin ». Une solidarité envisagée par Johanna encore en coopérative de projets : « Si j'intègre la coopérative d'activité, effectivement cela aura un coût pour moi. Mais je sais que cette



Christine Parchantour
Couturière, installée à Ploufragan



Jérémy Meyer
Charpentier, installé à Tréméloir

la Coop !

une semaine et 34 % ne pas prendre de vacances, les entrepreneurs
« Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un

contribution va aider d'autres comme moi à vivre de leur passion, c'est important ». La coopérative, c'est aussi un accompagnement, comme le relève Patrick : « Au commencement des projets, nous avons tous les mêmes préoccupations. Le collectif, c'est le soutien, celui de l'équipe d'appui, mais aussi des autres entrepreneurs-salariés ou associés ». C'est justement ce qui a porté Christine : « Quand on est licencié à 50 ans, ce n'est pas simple. On n'imagine pas pouvoir faire autre chose ! J'ai été encouragée, accompagnée, soutenue. Grâce à cela, j'ai pu croire en mon projet et en mes capacités à le réaliser. »

Entre liberté et sécurité

La coopérative est aussi l'opportunité de mise en réseau de compétences. « Je peux prendre des chantiers en co-traitance avec d'autres entrepreneurs de Bâti-Premières », explique Jérémy. Patrick confirme : « Tout seul je peux répondre à des petits marchés. Au sein d'Avant-Premières, nous avons créé un groupe d'évaluateurs et ensemble nous pouvons répondre à des appels d'offres plus importants ». Pour lui, l'échange de compétences

est aussi valable avec la structure : « En devenant associé, j'ai apporté mon habilitation de l'Agence nationale d'évaluation sanitaire médico-sociale à la coopérative. Les autres évaluateurs en bénéficieront après mon départ en retraite. » Tous les deux reconnaissent que des ressources différentes au sein d'une même entreprise en font la richesse. Et le collectif aurait un effet boostant : « Le champ des possibles est plus grand, le côté sécurisant me fait oser plus parce qu'il y a du monde derrière ! », avoue Jérémy. Il est rejoint par Johanna : « Cela nous motive à satisfaire nos clients à 200 %, nous force à nous remettre en question et à sortir de notre zone de confort. Ça nous conforte dans nos choix. » Une satisfaction que connaît aujourd'hui Christine : « Les clients reviennent nous voir car ils sont contents de notre travail, de notre prestation. Ce n'était pas possible à l'usine. J'ai compris ici que je pouvais avoir du plaisir à travailler. » La coopérative est « un compromis entre liberté et sécurité », résume Jérémy. La preuve par quatre !



Johanna Georges
Professeuse de yoga, installée à Saint-Brieuc



Patrick Sanson
Consultant formateur en médico-social,
installé à Lantic

Le CESA, une affaire pas banale !

L'affaire n'est pas banale ! Au moment où le pouvoir public cherche à simplifier et diminuer le code du travail, les CAE en ajoutent quelques pages en étant à l'origine d'un nouveau contrat de travail. En fait, comme souvent, le législateur entérine une pratique jusqu'ici juste « tolérée ». Il aura fallu 20 ans d'expérimentation pour déboucher sur cette reconnaissance par cette inscription dans la loi sur l'économie sociale et solidaire. Il aura fallu aussi la compréhension et la détermination d'un ministre, en l'occurrence Benoît Hamon, pour finalement imposer cette novation.

Car, à l'instar des CAE, ce contrat n'est pas anodin. Il est même totalement imbriqué dans l'actualité sociale de notre pays : uberisation et sacre du « travail autonome » bien mal protégé d'une part, nécessité d'inventer des formes de travail plus flexibles, mais d'autant plus sécurisées, d'autre part. Les soubresauts de la loi dite « loi El Khomri » montrent bien la complexité du sujet.

Les CAE et leur tout nouveau CESA (Contrat d'Entrepreneur-Salarié Associé) sont au croisement de ces deux problématiques : travail autonome et protection sociale. Mais la loi va bien au-delà en instituant la vocation de chaque porteur de projets entrant dans une CAE à devenir associé de celle-ci. C'est une nouvelle forme d'entreprise qui est ici proposée, une entreprise où chaque salarié développe sa propre activité en toute autonomie, mais en bénéficiant de services mutualisés et des droits (et des devoirs) de tout associé, participant ainsi au développement commun.

Une société rêvée ?

Une société où chacun porterait son projet ET le projet collectif. Une société où l'individu serait à la fois l'acteur et le bénéficiaire, où l'action de chacun forge la réussite de tous. Cela s'appelle aussi la solidarité.

L'annuaire des entrepreneurs-salariés est consultable sur le site internet des CAE 22 (rubrique « Trouvez un entrepreneur-salarié ») : www.cae22.coop



En 2000, l'économie était individualiste et compétitrice, en 2010 elle devient collaborative. Elle était censée favoriser le collectif et la réussite de chacun, mais a pour corollaire l'ubérisation et l'avènement de l'auto-entrepreneur.

En marge de ces modes d'organisation qui vont et viennent, l'économie de la coopération trace son sillon et continue de se développer. Les coopératives d'activité et d'emploi veulent croire que les années 2020 seront celles de la coopération ! Dans un contexte de fin du salariat et de précarisation des parcours professionnels, les CAE 22 prouvent que la coopération répond à des exigences d'efficacité et de productivité, sans empêcher la réussite économique ni le bonheur individuel. La notion d'intelligence collective, en privilégiant la communauté avant l'individu, apparaît aujourd'hui comme un levier de croissance et de compétitivité.

La Palette : une réussite collective

En septembre dernier, dans le cadre des 10 ans des CAE 22, un collectif d'entrepreneurs de Bâti-Premières et d'Avant-Premières a organisé « La Palette », un événement sur le thème de l'écoconstruction et l'écocrénovation.

Ouverte aux particuliers sensibles à la question de l'environnement et ayant un projet concret pour leur habitat ou jardin, La Palette a permis aux entrepreneurs de générer de nombreux contacts. L'événement était aussi l'occasion de sensibiliser à la notion de qualité de l'habitat et de vulgariser l'écoconstruction d'un point de vue pédagogique et économique.

La Palette faisait avancer les visiteurs dans leur projet et les amenait à rencontrer les entrepreneurs susceptibles de répondre à leurs besoins, en cassant les codes du traditionnel salon de l'habitat. Aidés en cela par un site magnifique (nature et calme, merci à Valérie et Jean-Marc !), les entrepreneurs ont imaginé des îlots thématiques - Avant-Projet, Matériaux et Énergie, Enduits et Peintures, Eau et

Jardin - sources de renseignements pour les visiteurs. Des conférences venaient compléter ces espaces de contact direct : 45 minutes pour s'informer et échanger sur son projet d'habitat, le confort de son logement, les équipements économes, les aides possibles, l'eau dans l'habitat et l'éco-jardin.

Les visiteurs étaient aussi acteurs en participant aux ateliers proposés : de la pratique des enduits et peintures à la découverte de l'étanchéité à l'air, ils ont également pu construire une butte de permaculture, avec pour fil rouge la fabrication de mobilier et objets déco en bois de palettes ; une manière originale de créer et découvrir un exemple de réemploi, un avant-goût d'économie circulaire ?

Près de 300 visiteurs en deux jours d'échanges dans la bonne humeur, point d'orgue d'un an de préparation et d'organisation pour le collectif. Un an pour mettre au point la communication, pour choisir les thèmes de prédilection, pour mettre la Palette en musique, concevoir les îlots et les animations... Ajoutez-y quelques samedis pour démonter des palettes et tester la fabrication du mobilier...

Finalement, cela vous forge un collectif, et ensemble, qu'est-ce qu'on avance !



© Valérie Rannou – Agence Lemon Touch



La ville de Plérin fait confiance aux CAE 22 pour co-organiser « Terre Art'ère »

Fort du succès de La Palette, le collectif des entrepreneurs remet ça et déroule le festival Terre Art'ère. À la demande de la Ville de Plérin et du centre culturel le Cap, les CAE 22 mettent en avant l'esprit coopératif en trois thèmes : l'habitat, le jardin et l'artistique. Ateliers, animations et conférences ont ainsi été proposés par les entrepreneurs durant le printemps avec un temps fort collectif le samedi 23 avril, autour d'une exposition habitat et énergie et un nouveau jardin extraordinaire.

© Sacha Drouart



Partager des savoirs

Chaque semestre, les CAE 22 proposent à leurs entrepreneurs un programme d'ateliers à la carte. Animés le plus souvent par des entrepreneurs, ces temps de formation offrent des moments d'échanges et de confrontations d'expériences. Ils traduisent bien les mutualisations de compétences possibles dans les coopératives.

Mylène est psychologue. Elle a démarré son activité au sein d'Avant-Premières en novembre 2015. En complément des ateliers proposés à son entrée dans la CAE, elle s'est inscrite au programme de formation de formateurs occasionnels, co-construit par des entrepreneurs d'Avant-Premières et d'Élan Créateur, la CAE brétilienne. Ce parcours de formation inscrit dans le programme des ateliers à la carte lui a notamment permis d'acquérir des outils pédagogiques pour animer des sessions de formation sur plusieurs jours consécutifs. « La formation a détricoté ma représentation du métier de formateur pour la retisser en adéquation avec la réalité du métier en 2016. Dix jours de formation, pas de discours inutile, du concret, de la méthode, de la mise en pratique, des documents à rédiger entre chaque session ».

Ce parcours lui permet de concrétiser « un projet vieux de 20 ans » et de faire évoluer son activité vers de nouvelles opportunités de marché.

Pour compléter ses compétences entrepreneuriales, elle a également participé à l'atelier sur la gestion des relations presse, animé par Perrine, rédactrice indépendante, et à un autre pour maîtriser Excel. D'autres choisiront de se former aux codes des marchés publics, à la photographie pour valoriser leur produit, à la réalisation de films d'entreprise ou à l'exploitation des réseaux sociaux. Mylène a découvert en intégrant Avant-Premières « qu'être entrepreneur demande des connaissances distinctes de celles de son métier initial. Tous ces ateliers sont des ressources pour cela. Le fait qu'ils soient animés par des entrepreneurs des CAE permet d'être avec des intervenants qui transmettent des savoir-faire issus de leur métier tout en ayant le vécu d'entrepreneur. » Convaincue par ces temps d'échanges de compétences, elle animera à son tour une formation pour aider ses collègues entrepreneurs à lever les freins psychologiques à la création d'entreprise. Coopération quand tu nous tiens !

Gwenan : les ruchers solidaires de Bretagne



Gwenan

LES RUCHERS SOLIDAIRES DE BRETAGNE

Un apiculteur, un artiste éco-paysagiste et deux experts en communication, tous entrepreneurs-salariés d'Avant-Premières, ont créé « Gwenan » (1), un projet collectif qui entend défendre la biodiversité et préserver l'environnement.

Entrés dans la coopérative d'activité pour développer leurs propres projets entrepreneuriaux, Didier, Aurélien, Nathalie et Romain se sont rencontrés en novembre 2014. De ces rencontres, des liens professionnels et d'amitié se sont créés. Tous sensibles aux enjeux environnementaux, l'un d'entre eux, apiculteur, a su transmettre avec enthousiasme sa passion et son savoir apicole. De leurs échanges est née la volonté de participer collectivement à un projet de territoire, créateur d'activité. Cette volonté s'est concrétisée avec le projet Gwenan.

Gwenan entend multiplier l'installation de ruchers en Bretagne et ainsi encourager la présence de l'abeille dont l'action de pollinisation a un rôle essentiel dans le maintien de notre biodiversité. Ce projet d'éducation à l'environnement s'appuie sur le parrainage d'entreprises, de collectivités et de particuliers.

Un premier rucher est déjà installé à la réserve naturelle Paule Lopicque à Ploubazlanec, en partenariat avec l'association Bretagne Vivante, gestionnaire du lieu.

www.gwenan.bzh

(1) Gwenan : abeille en breton.

Les CAE 22 ouvrent leurs locaux pour des temps de coopworking

Afin de favoriser les temps de rencontres et de travail collectif, Avant-Premières et Bâti-Premières mettent leurs locaux à disposition des entrepreneurs pour des temps de coopworking. Ils peuvent depuis cette année se retrouver tous les vendredis à Plérin ou Lannion. Cette proposition vient s'ajouter à une offre d'espaces de travail partagé en plein essor sur tout le département des Côtes-d'Armor.



Coopérer pour co-entreprendre

Dix-sept entrepreneurs associés et sept associés, membres de l'équipe d'appui des CAE 22, président aux destinées des coopératives d'activité et d'emploi des Côtes-d'Armor et de leurs 150 entrepreneurs accompagnés chaque année.

La loi qui reconnaît les CAE et le statut d'entrepreneurs-salariés est effective depuis le 1er janvier 2016. Elle ouvre une ère nouvelle pour le développement de notre entreprise. La forte montée en puissance du « travail autonome » en France accroît sensiblement le nombre de porteurs de projet, de nouvelles sollicitations se font jour. Les CAE 22, acteurs du développement territorial, se doivent de répondre au mieux, d'anticiper ces évolutions, d'apporter de nouvelles réponses, d'accroître leurs compétences et d'adapter leur organisation. C'est le défi que doivent relever les associés, d'autant que, début 2017, il faudra adapter la gouvernance au départ du gérant fondateur.

Accompagnés par Hervé Guil, consultant du cabinet Anakena, dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), les associés répartis en trois groupes (Offre et modèle économique, Développement, Structuration juridique et Gouvernance)

planchent depuis le mois de juin dernier.

Les débats passionnés montrent l'attachement des associés à leur coopérative. Donner corps à une vision partagée nécessite de très nombreux échanges. La diversité des parcours, des expériences, des vécus des uns et des autres sont précieux et constituent un terreau propice à l'émergence d'un projet solide. Tout en réaffirmant les valeurs fondamentales, les associés vont faire évoluer les CAE 22 pour les rendre encore plus professionnelles, bienveillantes et adaptées aux besoins des porteurs de projets qui viennent y réaliser leur ambition.

C'est au cours du second semestre 2016 que le voile se lèvera sur le projet. Au même moment, Avant-Premières et Bâti-Premières devraient voir aboutir leur démarche de labellisation par le réseau national Coopérer Pour Entreprendre.

Le label Coopérer Pour Entreprendre, une démarche de qualité et un engagement sur des valeurs



Le réseau Coopérer Pour Entreprendre, qui fédère la grande majorité des CAE en France, a lancé courant 2015 son label. Avant-Premières et Bâti-Premières sont parmi les premières à s'inscrire dans le processus de labellisation et espèrent obtenir une validation fin 2016.

Le label est très exigeant. La CAE doit, pour l'obtenir, satisfaire à 113 critères. Ces « normes qualité » sont réparties en plusieurs champs qui couvrent l'ensemble des missions de la CAE : l'accompagnement des entrepreneurs, leur comptabilité, le juridique, les ressources humaines, notamment sociales, la place des entrepreneurs dans la gouvernance... Une attention particulière est également portée à la responsabilité sociale et sociétale de la CAE, ainsi qu'à son inscription territoriale.

Avant de recevoir l'auditeur, la CAE dispose d'un outil d'auto-évaluation et d'amélioration qui lui permet de se mettre en conformité avec les demandes du label. L'implication des salariés et des partenaires externes est partie intégrante du processus.

L'objectif du réseau, via la mise en œuvre de ce label, est de participer à la sécurisation des entrepreneurs-salariés, des permanents, de la CAE et de ses partenaires qui savent qu'une CAE labellisée est une CAE qui s'inscrit dans une démarche permanente de qualité, de transparence et d'efficience.

Élise et Éloïse rejoignent le sociétariat

Deux nouvelles entrepreneures ont rejoint le sociétariat d'Avant-Premières en janvier 2016. Élise donne des cours d'équitation et est spécialisée dans le handicap. Éloïse est décoratrice d'intérieur et designer d'entreprise. Trois ans après leur démarrage dans la coopérative d'activité, elles ont aujourd'hui une activité consolidée. Elles ont souhaité poursuivre l'aventure entrepreneuriale au sein de la coopérative et participer au projet collectif. 20 entrepreneurs-salariés sont actuellement associés d'Avant-Premières et de Bâti-Premières.

DUCA ESS : douze étudiants accompagnés en 2016

La quatrième promotion du Diplôme d'Université de Créateur d'Activité, mention Économie Sociale et Solidaire a démarré lundi 1er février. Douze étudiants ont fait leur rentrée à l'IUT de Saint-Brieuc pour 5 mois de formation.



Ils ont entre 20 et 56 ans et portent des projets culturels, de ferme pédagogique, de chantier d'insertion, de pâtisserie itinérante, de ludothèque ou d'accompagnement au deuil. À l'IUT de Saint-Brieuc, les étudiants apprennent à conduire leur projet, à découvrir le marché et son environnement, à gérer leur entreprise, à en définir le modèle économique et à mettre en œuvre des actions de développement. Plus de 400 heures de cours leur sont proposées de février à juin. En complément, ils bénéficient de temps de travail personnalisé, de la possibilité de suivre des stages et d'un accompagnement individualisé avec Avant-Premières.

Au terme de la formation, les étudiants auront construit leur activité, constitué un réseau et, on le souhaite à tous, validé leur formation par un diplôme universitaire.

45 étudiants ont suivi les formations du DUCA depuis sa création en 2012.



David Anderson, étudiant créateur d'entreprise

David, 42 ans, est Écossais. Il est installé en France depuis trois ans. Avec son épouse, ils ambitionnent de créer une ferme itinérante. Pour monter ce projet, David, éducateur et intervenant à l'université dans son pays, a repris le chemin de l'université, en France cette fois. Il nous explique les raisons qui l'ont incité à postuler au DUCA, diplôme universitaire de créateur d'activité.

Comment avez-vous connu le DUCA ?

Suite à une journée sur la création d'entreprise au Pôle Emploi, j'ai fait des recherches sur Internet et j'ai découvert le DUCA. Quand j'ai assisté à la réunion d'information, j'ai trouvé ça très intéressant. J'ai donc monté un dossier. Et j'ai été retenu !

Quel est l'intérêt de cette formation pour vous ?

L'intérêt est de travailler pendant cinq mois à plein temps sur le projet avec des intervenants professionnels, des personnes qui peuvent nous guider et nous donner les clefs nécessaires à notre projet. La création d'une entreprise suppose toujours beaucoup de questionnements. Ici, c'est plus facile, nous avons les réponses plus rapidement. L'échange entre porteurs de projets est aussi intéressant, motivant. Les professionnels et le groupe donnent la confiance que l'on n'aurait pas si l'on cheminait seul.

Le diplôme est-il important ?

Oui, le diplôme acte mes connaissances autour de la création d'entreprise. C'est un gage de sérieux et une crédibilité face à des financeurs. Le diplôme, c'est aussi une étape, celle du lancement du projet. Dès ma sortie du DUCA, nous souhaitons

créer la ferme pédagogique itinérante. Plus tard, nous aimerions y ajouter une ferme sédentaire.

La mention Économie Sociale et Solidaire a une importance pour vous ?

Oui, car j'ai bâti mes valeurs de travail autour de ça. Je ne travaille pas uniquement pour gagner de l'argent, mais aussi pour améliorer la vie de la société. Notre projet s'adresse à des enfants en difficulté. J'ai travaillé auprès d'enfants et d'adolescents sensibles. Mon épouse est enseignante dans une CLIS. Dans cette ferme pédagogique, nous conjugons nos compétences et nos expériences aux bénéfices apportés par les animaux à des élèves qui présentent des problèmes comportementaux. Nous souhaitons créer ce projet sur un territoire que nous avons choisi, cela lui donne du sens.

La barrière de la langue, vous parlez français mais ne l'écrivez pas, n'a pas été un frein à l'inscription au DUCA ?

Je le vis comme une nouvelle expérience ! C'est vrai que c'est difficile, cela me demande plus de travail. Mais c'est une opportunité pour moi d'améliorer mon français.



Bien plus qu'un job d'été !

La MJC de Bégard accueillait l'été dernier l'une des trois Coopératives Jeunesse de Services du département. Les 16 jeunes y ont trouvé bien plus qu'un job d'été : en échange de leurs services, ils ont expérimenté la gestion d'une entreprise et du collectif, décidé de la distribution des bénéfices... Retour sur expérience.



Élisa, 18 ans, et déjà un passé de présidente ! « J'ai découvert le principe de la CJS en assistant à la réunion. J'étais plus intéressée par l'expérience que cela pouvait m'apporter que par l'argent. » Avec 15 autres jeunes, ils ont monté la coopérative, élu un président, établi les règles, décidé de la répartition des bénéfices. « Puis, nous avons assuré la gestion

de l'entreprise : ressources humaines, marketing, créé un outil informatique... Les animateurs nous ont entièrement fait confiance et, que l'on nous accorde cette confiance, c'était nouveau pour nous. » Ramassage de bois, accueil de touristes, nettoyage de dépôts, de voitures ou de vitrines... avec son équipe, ils auront mené 14 chantiers et

réalisé près de 2 500 € de chiffre d'affaires. En terminale Gestion et Administration, son passage dans la coopérative a été un atout : « Aujourd'hui, la gestion c'est beaucoup plus concret. Dans la coopérative, nous sommes dans des conditions réelles avec des responsabilités et la nécessité du travail en équipe. Maintenant, j'ai une implication différente dans mes cours, rechercher un stage ou un job d'été ne me fait pas peur. J'ai une meilleure confiance en moi. »

Pédagogie de la réussite

« Élisa, réservée, s'est révélée au cours de sa présidence avec des prises de parole et de positions assez fermes », témoigne Pierre-Yves Garandel, animateur. Pour lui, les jeunes ont développé des compétences tout en apportant au collectif celles qu'ils possédaient déjà.

« L'expérimentation est basée sur la pédagogie de la réussite. Heureuses ou malheureuses, toutes les initiatives sont valorisées. Aujourd'hui, cette équipe a la capacité de comprendre les problématiques d'une entreprise comme les charges sociales ou le transport. » « En 2016, une animation « rédaction d'un CV » sera proposée aux jeunes en fin de projet, pour qu'ils apprennent à valoriser les compétences acquises », explique Réjane Guiguen, directrice de la MJC. « La CJS, encadrée par un comité local, a permis à la MJC de travailler avec des acteurs qui n'étaient pas destinés à se rencontrer : des professionnels de l'emploi, des coopératives, des acteurs économiques. » Une première qui n'attend que d'être renouvelée...

Des entreprises s'engagent pour soutenir les CJS

À l'initiative de Jean-Yves Carillet, Directeur général du Crédit Agricole 22, un groupe d'entreprises du département s'engage auprès des Coopératives Jeunesse de Services, une première en France.

Apports financiers, mécénat de compétences, partage de réseaux, les entreprises partenaires font, avec les acteurs de l'ESS du département et notamment avec les CAE, le pari d'être le département français le plus riche en Coopératives Jeunesse de Services avec dix CJS dans les deux ou trois ans à venir. « Cordon Électronique, ERDF, le Groupe Bodemer, le Groupe Le Du, Scobat, Leroy Merlin et le Crédit Agricole

partagent un fort attachement au territoire costarmoricain et à son avenir », souligne Jean-Yves Carillet. « Nous souhaitons prendre toutes nos responsabilités et relever les défis sociétaux majeurs du moment. Doter les jeunes qui nous entourent des meilleurs atouts pour aborder le monde professionnel est un enjeu essentiel. Les CJS offrent aux jeunes la possibilité de s'initier à l'entrepreneuriat, de prendre des initiatives, de vivre



© Le Télégramme Armelle Thébaud

une expérience de groupe, d'échanger d'égal à égal avec le monde adulte. Autant d'acquis précieux pour mieux choisir leur orientation et aborder l'avenir avec confiance. Nous souhaitons aussi, par notre soutien à ce dispositif innovant, faire de notre département un territoire pilote et alimenter la fierté des Costarmoricains.

Nous bénéficions dans notre démarche de cette facilité qu'ont les parties prenantes du territoire, collectivités, acteurs de l'ESS, entreprises, monde associatif, à travailler ensemble pour l'intérêt collectif, c'est un formidable atout et cette expérience CJS en est une belle illustration. »

4 CJS seront créées en Côtes-d'Armor à l'été 2016, à Quintin, Saint-Brieuc, Bégard et Lannion.

